



Mairie de Nieul
87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	15
Exprimés :	15
OUI :	15
NON :	0
Abst :	0

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

18 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 octobre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 15 octobre deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Laurent Bila, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Auzemery Laurent, Pinardon-Thévet Lucette, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crespy Benjamin, Aurélien Détenne, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal (arrivée à 18h50).

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Laurent Bila, Sage Pascale donne procuration à Béatrice Tricard, Gaspard Céline, Reaully Paola.

Absents : Crouzit Sébastien, Gouzon Jérôme.

Secrétaire de séance : Laurent Bila

Objet : Régime indemnitaire – RIFSEEP - Modification par ajout de la catégorie A et B

Madame la Maire informe que suite à la création de poste par décision du conseil municipal en date du 5 avril 2024, en raison du recrutement d'une secrétaire générale de mairie au sein du Service Administratif, emploi ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) et des attachés territoriaux (catégorie A) de la filière administrative à compter du 1^{er} août 2024, il y a lieu de modifier la délibération n°2021-10 en date du 29 mars 2021 en ajoutant les conditions d'attribution pour la filière administrative tant pour l'ISFE que pour le CIA pour ces cadres d'emplois :

ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE DE L'IFSE : DETERMINATION DES GROUPES DE FONCTIONS ET DES MONTANTS MAXIMA

Filière administrative :

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015 pris pour l'application du décret n°2014-53 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux (A)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE Sans logement à titre gratuit		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1		36 210 €	/	36 210 €
Groupe 2		32 130 €	/	32 130 €
Groupe 3		25 500 €	/	25 500 €
Groupe 4		20 400 €	/	20 400 €

Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant de l'IFSE Sans logement à titre gratuit		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1		17 480 €	/	17 480 €
Groupe 2		16 015 €	/	16 015 €
Groupe 3		14 650 €	/	14 650 €

ARTICLE 3 : MISE EN ŒUVRE DU CIA : DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMA DU CIA PAR GROUPES DE FONCTIONS

Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux (A)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA Sans logement à titre gratuit		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1		6 390 €		6 390 €
Groupe 2		5 670 €		5 670 €
Groupe 3		4 500 €		4 500 €
Groupe 4		3 600 €		3 600 €

Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux (B)				
Groupes De Fonctions	Emplois ou fonctions exercées (à titre indicatif)	Montant du CIA Sans logement à titre gratuit		
		Plafonds annuels réglementaire	Borne inférieure (facultative)	Borne supérieure
Groupe 1		2 380 €		2 380 €
Groupe 2		2 185 €		2 185 €
Groupe 3		1 995 €		1 995 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'ajouter à la filière administrative aux conditions d'attribution comme précisées ci-dessus à l'article 2 et à l'article 3 pour les cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux et des attachés territoriaux
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme, à Nieul 18 octobre 2024	Le secrétaire de séance, Laurent Bila.	Madame la Maire, Béatrice Tricard.
---	---	---------------------------------------


